

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE: FRANCE ET OUTREMER. 22 F; ETRANGER: 40 F  
Compte cheque postal: 9063.13. Paris.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 2<sup>e</sup> Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1962-1963

## COMPTE RENDU INTÉGRAL — 43<sup>e</sup> SÉANCE

1<sup>re</sup> Séance du Vendredi 25 Janvier 1963.

### SOMMAIRE

1. — Fonds spécial d'investissement routier. — Nomination d'un membre de la commission de gestion (p. 1807).
2. — Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. — Nomination de deux membres titulaires et de deux membres suppléants (p. 1808).
3. — Loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1808).

Articles 12 à 29 et états B et C (suite).

Services du Premier ministre (suite).

Section I. — Services généraux (suite).

Energie atomique.

MM. Charbonnel, rapporteur spécial; du Halgouët, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges; Gaston Palewski, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

MM. de Montesquiou, Roucaute, le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

Etat B.

Titre IV.

Amendement n° 79 de la commission des affaires étrangères: MM. Ribière, rapporteur pour avis; le rapporteur spécial, le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales; du Halgouët, rapporteur pour avis. — Adoption.

Adoption de la réduction de crédit modifiée du titre IV.

Etat C.

Titre VI.

MM. Tourné, le ministre d'Etat, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

Adoption des crédits du titre VI.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Ordre du jour (p. 1818).

PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT,  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER

Nomination d'un membre de la commission de gestion.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre de la commission de gestion du Fonds spécial d'investissement routier.

La candidature de M. Ruais a été affichée le 24 janvier 1963 et publiée à la suite du compte rendu de la troisième séance du même jour et au Journal officiel du 25 janvier 1963.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 2 —

### COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES PUBLICATIONS DESTINEES A L'ENFANCE ET A L'ADOLESCENCE

#### Nomination de deux membres titulaires et de deux membres suppléants.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres titulaires et de deux membres suppléants de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Les candidatures de M. Evrard et Hoguet comme membres titulaires et de MM. Fagot et Delachenal comme membres suppléants ont été affichées le 24 janvier 1963 et publiées à la suite du compte rendu de la troisième séance du même jour et au *Journal officiel* du 25 janvier.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 3 —

### LOI DE FINANCES POUR 1963 (DEUXIEME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie) (n<sup>os</sup> 22, 25).

[Articles 12 à 29 (suite.)]

### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

#### Section I. — Services généraux (suite).

##### ENERGIE ATOMIQUE

M. le président. Nous reprenons la discussion des crédits des services généraux du Premier ministre par l'examen de la partie de ces crédits intéressant l'énergie atomique.

Je rappelle les chiffres des titres IV et VI des états B et C.

#### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires  
des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« Titre IV : — 9.445.573 francs. »

#### ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 1.632.500.000 francs ;  
« Crédit de paiement, 785.350.000 francs. »

Ce débat a été ainsi organisé :

Gouvernement, 15 minutes ;

Commissions, 15 minutes ;

Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 15 minutes ;

Groupe socialiste, 5 minutes ;

Groupe du centre démocratique, 5 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique, 5 minutes ;

Groupe des républicains indépendants, 5 minutes ;

Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Charbonnel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements.)

M. Jean Charbonnel, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le budget de l'énergie atomique pour 1963 est un budget d'expansion. Le meilleur moyen de vous le démontrer est, je crois, malgré l'aridité de la méthode, de vous rappeler les chiffres les plus significatifs à ce sujet, en vous présentant une analyse rapide des crédits proposés, qu'il s'agisse du programme proprement national du Commissariat à l'énergie atomique ou de la contribution française aux dépenses des communautés atomiques européennes.

Si l'on examine d'abord le programme national du Commissariat, on doit constater une évolution de même nature, bien qu'accroplie à un rythme différent, dans les deux grands secteurs civil et militaire qui le constituent actuellement.

La progression des moyens de financement du Commissariat, dans son programme civil, peut être schématisée par deux chiffres : de 1962 à 1963, l'ensemble des autorisations de programme consenties doit passer de 1.339,8 millions de francs à 1.587 millions de francs et les crédits de paiement de 1.169,3 millions de francs à 1.419 millions de francs, soit un accroissement moyen de 21 p. 100 contre 5,8 p. 100 seulement en 1962 par rapport à 1961.

L'essentiel des ressources ainsi dégagées provient des dotations inscrites au budget du Premier ministre. Elles sont elles-mêmes passées, en autorisations de programme, de 1.169,8 millions de francs en 1962 à 1.372 millions de francs en 1963 et en crédits de paiement de 949,3 millions de francs en 1962 à 1.204 millions de francs en 1963.

Il n'est d'ailleurs même pas certain, tant le rythme de consommation des crédits est actuellement rapide au Commissariat, que le montant des crédits de paiement prévus pour 1963 ait été calculé aussi largement qu'il était nécessaire. Je craindrais pour ma part que les paiements incombant au Commissariat à l'énergie atomique en 1963 sur les autorisations de programme ouvertes au titre du nouvel exercice comme à celui des exercices antérieurs, ne dépasse sensiblement le montant des crédits de paiement dont il a été doté.

Ce problème devrait, je crois, retenir l'attention du Gouvernement afin d'éviter dans les mois à venir tout ralentissement, voire toute interruption dans l'exécution des programmes en cours.

Les autres sources de recette du Commissariat, c'est-à-dire les prêts du Fonds du développement économique et social et les ressources propres de l'établissement, qui contribuent dans une proportion beaucoup plus limitée à son fonctionnement, ont également connu une progression sensible, plus importante même en valeur relative, que celle des subventions proprement budgétaires.

En second lieu, le Commissariat assure, en coopération avec le ministère des armées, la préparation ou l'exécution de certaines tâches et opérations déterminées par les pouvoirs publics pour obtenir l'utilisation militaire de l'énergie atomique. A cette fin, des crédits lui sont chaque année transférés du budget du ministère des armées : ils doivent s'élever en 1963 à 1.790 millions en autorisations de programme et à 1.544 millions en crédits de paiement, contre les chiffres respectifs de 1.280 et 769 millions en 1962.

Ainsi, bénéficiant à la fois d'une sensible amélioration de ses dotations purement civiles et d'un fort accroissement des crédits mis à sa disposition dans le cadre de sa collaboration avec les armées, le Commissariat à l'énergie atomique disposera en 1963 de moyens financiers très supérieurs à ceux qu'il détenait en 1962. Pour son programme proprement français, l'augmentation moyenne atteint, en effet, près de 30 p. 100 en autorisations de programme et près de 50 p. 100 en crédits de paiement.

Les sommes ainsi mises à la disposition du Commissariat doivent servir à financer un certain nombre d'opérations que j'évoquerai, si vous le voulez bien, très rapidement afin de ne pas alourdir ce débat, en vous priant, mes chers collègues, de bien vouloir vous reporter à mon rapport écrit où vous trouverez de plus amples renseignements.

Le programme du Commissariat à l'énergie atomique consiste d'abord à poursuivre la réalisation des opérations en cours. Ses objectifs sont ici de trois ordres : la production des matières fissiles, la recherche fondamentale, la recherche appliquée.

Le Commissariat doit, en premier lieu, développer la production des matières fissiles dans notre pays. C'est ce qu'il fait en poursuivant l'exploitation des mines d'uranium à une cadence qui a maintenant atteint 1.600 tonnes par an. C'est ce qu'il fait encore en assurant la production de plutonium à un rythme qui va très sensiblement s'accroître lorsque l'usine de la Hague, qui doit compléter le centre de Marcoule, sera mise en service. C'est ce qu'il fait également en poursuivant

les travaux de construction de l'usine de séparation des isotopes de Pierrelatte, qui doit permettre la fabrication de l'uranium enrichi. Vous savez que cette dernière construction se développe activement en ce moment, et il est important de noter que l'année 1963 sera sans doute pour elle, d'après les estimations des techniciens, une année décisive.

C'est encore cette tâche que le Commissariat assume en accroissant la production nationale de radio-éléments de façon à fournir aux utilisateurs médicaux et industriels ainsi qu'aux laboratoires, la gamme très large de ces produits dont ils ont besoin.

D'autre part, le Commissariat a poursuivi un certain nombre de recherches fondamentales de la plus haute importance, relatives notamment à la modernisation de l'accélérateur Saturne, aux basses températures, à la mise au point d'alliages spéciaux, à des études de protection biologique.

Enfin, le Commissariat effectue des recherches appliquées essentiellement à la production d'électricité, afin de permettre dans les meilleurs délais que le prix de revient du kilowatt d'origine nucléaire devienne compétitif avec celui que produisent les sources classiques d'énergie. Là aussi, la progression des travaux en cours revêt une grande signification, qu'il s'agisse des filières de recherche dites au graphite, à l'eau lourde, ou aux neutrons rapides.

La mise en service au cours de cette année 1963, à ces différents titres, des réacteurs Siloé et Pégase, la poursuite de la construction du réacteur EL 4 en Bretagne et de Rapsodie à Cadarache, représentent autant d'étapes importantes pour la science et la technique françaises.

Il est dommage que, faute d'une rentabilité suffisamment proche, certaines recherches entreprises par le Commissariat dans le domaine de la propulsion nucléaire des navires aient dû être, pour le moment, abandonnées. Toutefois, la mise au point d'un prototype à terre de réacteur de sous-marin se poursuit actuellement sur le principe adopté aux Etats-Unis d'un réacteur à eau pressurisée.

Voilà, mes chers collègues, comment apparaît, rapidement résumé, le programme proprement national du Commissariat à l'énergie atomique.

Il reste maintenant, pour achever cette analyse rapide des crédits et des opérations prévues, à évoquer dans quelles conditions la France doit contribuer, en 1963, aux dépenses des communautés atomiques européennes concernées dans le budget du Premier ministre, c'est-à-dire du Conseil européen pour la recherche nucléaire et de l'Euratom.

Dans le premier cas, la participation française aux dépenses de fonctionnement du centre européen doit s'élever, cette année, à 21,2 millions de francs, en augmentation de 2.600.000 francs par rapport aux crédits accordés en 1962. Cet accroissement se justifie parfaitement en raison du travail très positif que poursuit cet organisme, notamment pour la mise au point à Genève de l'accélérateur de particules le plus puissant et le plus moderne du monde. Il y a là un exemple de coopération technique des nations européennes tout à fait remarquable et qui mérite d'être, je crois, signalé.

La contribution française aux dépenses d'Euratom doit également passer de 90 millions à 100 millions de francs cette année. Là encore, après certains flottements, certaines difficultés initiales, la coordination entre l'organisation internationale et la France, qui participe, ne oublions pas, pour 28 p. 100 à son budget de fonctionnement et pour 30 p. 100 à son budget de recherche et d'investissement, est maintenant satisfaisante.

Je crois vous avoir montré ainsi, mesdames, messieurs, que le budget pour 1963 de l'énergie atomique était bien, dans tous ses éléments, un budget d'expansion. Nous devons, me semble-t-il, nous en féliciter. Mais cette progression impose également à l'organisme qui en bénéficie, c'est-à-dire au Commissariat à l'énergie atomique, des problèmes tout particuliers sur lesquels il importe maintenant, au nom de votre commission des finances, d'apporter quelques brèves réflexions.

Les plus importants de ces problèmes peuvent être regroupés sous deux rubriques principales : il s'agit de savoir si les structures actuelles du Commissariat sont, ou non, capables de faire face à une telle évolution, c'est-à-dire, en réalité, aux responsabilités et aux charges nouvelles qui en découlent pour lui. Il convient ensuite d'apprécier si l'emploi de ces crédits est, ou non, suffisamment contrôlé.

Les problèmes relatifs à l'organisation du Commissariat à l'énergie atomique ne peuvent eux-mêmes être justement appréciés que si l'on évalue les difficultés de toute nature auxquelles se heurte ce Commissariat, et dont les principales sont, sans doute, le caractère rapide et souvent imprévisible de l'évolution technique en matière atomique, l'accroissement considérable intervenu dans les tâches et les missions du Commissariat à

l'énergie atomique, et les nombreux problèmes que posent les rapports d'un organisme para-étatique, comme le Commissariat, avec l'industrie privée.

Il faut, en effet, rappeler que les incertitudes traditionnelles de la recherche scientifique sont ici aggravées par une accélération particulière du progrès technique, sans que l'expérience acquise en cette matière par les savants étrangers ait pu être communiquée, pour les raisons politiques que vous connaissez bien, à nos techniciens et à nos chercheurs. Ceux-ci ont dû tout redécouvrir, tout réinventer par eux-mêmes, et nous savons qu'ils l'ont fait le plus souvent de manière remarquable, allant parfois plus vite et plus loin que leurs collègues étrangers.

Il n'en est pas moins certain que le coût de telles recherches a été souvent très différent de ce qui avait été prévu, précisément parce que des problèmes nouveaux et parfois même insoupçonnés se sont présentés, comme ceux, par exemple, qu'ont posés à Pierrelatte les compensateurs de dilatation et les questions de criticité. C'est évidemment ce qui explique, dans ce dernier cas, l'écart considérable entre les projets initiaux et les devis actuels. C'est, plus généralement, ce qui explique que le IV<sup>e</sup> Plan de modernisation et d'équipement n'ait pu fournir, dans le domaine nucléaire, que des perspectives très générales et imprécises.

Il faut aussi insister sur le fait que le Commissariat à l'énergie atomique est un véritable organisme champignon, dont la croissance a été spectaculaire en fonction des tâches nouvelles qui lui ont été confiées : petit établissement de recherche scientifique en 1945, il est devenu en quelques années une très grande entreprise industrielle, tout en poursuivant d'importantes tâches d'enseignement et de protection. L'accroissement de ses effectifs, qui sont passés en quelque quinze ans de mille à dix-sept mille personnes et atteindront, dans les deux ans qui viennent, plus de vingt mille personnes, en porte suffisamment témoignage.

Enfin, le Gouvernement a compris — je crois qu'en cela il a eu raison — que le Commissariat ne pouvait, en raison de l'évolution technique et de l'expansion rapide de l'industrie nucléaire, garder la position de monopole qui était la sienne dans ses premières années. Il tend maintenant à ne conserver que la recherche de fond et le contrôle technique des opérations, en confiant leur mise en œuvre pratique à des entreprises privées.

Sans doute, les commandes que le Commissariat passe maintenant aux entreprises, les injections de crédits qu'il procure ainsi à de nombreuses industries apportent-elles une subvention très utile à l'économie et ont-elles un véritable effet multiplicateur, car elles profitent, par une sorte de réaction en chaîne, à des secteurs variés et non pas seulement, comme on l'a dit, à quelques groupes capitalistes privilégiés.

Il n'en reste pas moins que cette politique a posé et pose encore, pour le Commissariat à l'énergie atomique, de délicats problèmes d'intervention et de contrôle vis-à-vis des entreprises et sociétés qui se sont créées et se développent actuellement dans ce domaine.

Or, en face de toutes ces difficultés, devant tous ces problèmes, le Commissariat à l'énergie atomique a conservé ses structures originelles telles que les avait façonnées l'ordonnance du 18 octobre 1945, qui demeure sa charte fondamentale. Le Gouvernement d'alors, présentant l'évolution technique exceptionnelle qu'allait connaître le secteur atomique, avait doté le Commissariat d'une organisation particulièrement légère et souple, sans lui imposer les structures pyramidales classiques de l'administration, ni même les contrôles financiers traditionnels.

*Un député de l'U. N. R.-U. D. T. Très bien !*

**M. le rapporteur spécial.** Si l'on fait le bilan, dix-huit ans après, de l'expérience ainsi tentée, il faut reconnaître qu'il est essentiellement positif, car c'est précisément cette souplesse et cette légèreté des structures du Commissariat à l'énergie atomique qui lui ont permis de s'adapter aux tâches et aux situations toujours nouvelles qu'il a rencontrées et de se développer dans les conditions que nous avons constatées.

Mais il y a, comme dans tout bilan, un passif. Et il apparaît que les structures du Commissariat à l'énergie atomique n'ont peut-être pas été toujours assez solides, ni assez cohérentes pour faire face aux problèmes très ardu qui se sont posés à lui. C'est ainsi que sont intervenus ces cas d'imprévision financière et technique, de dilution des responsabilités, de doubles emplois, de dépassement de devis que les corps de contrôle ont pu, à plusieurs reprises, constater et que j'ai moi-même regrettés dans mon rapport écrit.

Il convient, toutefois, d'admettre que ces erreurs et inconvenients ont été rapidement reconnus par le Commissariat lui-même et qu'une politique systématique de redressement a été

engagée. Sous votre impulsion, monsieur le ministre, des mesures importantes ont été prises depuis quelques mois à ce sujet, qu'il s'agisse de la constitution d'une véritable direction des programmes, de la création du comité des programmes ou du comité financier que vous installez il y a quelques jours.

Je pense être l'interprète de la commission des finances unanime pour vous demander de bien vouloir donner à l'Assemblée à ce propos toutes les précisions souhaitables sur l'œuvre que vous avez entreprise et toutes les assurances nécessaires sur votre volonté de la mener à bonne fin.

J'évoquerai enfin, mes chers collègues, les problèmes également très sérieux que posent les conditions dans lesquelles est contrôlée l'activité du Commissariat à l'énergie atomique.

Certes, les contrôles qui s'exercent sur lui sont nombreux, qu'ils se situent en son sein, comme ceux qu'effectue le comité de l'énergie atomique, ou qu'ils lui soient extérieurs, comme ceux du Parlement, de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques et surtout de la mission de contrôle créée par le règlement d'administration publique du 18 octobre 1945.

Mais tous ces contrôles ont un point commun ; leur relative inefficacité, quel que soit, bien sûr, le mérite des contrôleurs, tantôt par manque de moyens en matériel et en personnel, tantôt parce que leur orientation n'est pas exactement adéquate à leur mission. Ainsi, le contrôle du Parlement s'exerce sur une subvention globale groupée en fait dans un seul chapitre budgétaire sans ventilation réelle des crédits, car on ne peut qualifier de ce terme le découpage assez sommaire et théorique qui nous est proposé dans le projet de budget.

Il convient donc, pour éviter le renouvellement des erreurs constatées, pour assurer dans les meilleures conditions la protection des deniers publics, de développer et de rendre plus efficaces ces contrôles, au moins dans certains secteurs de l'activité du commissariat, car tous ne doivent pas être également surveillés, il est certain que l'utilisation des mêmes formes de contrôle dans des secteurs aussi différents que ceux de la recherche scientifique ou des productions, ne serait pas raisonnable : par exemple, en recherche fondamentale, certains doubles emplois apparents sont, en réalité, féconds ; évidemment il n'en est pas de même ailleurs.

Pour atteindre ce but, je ne crois pas que certaines formules déjà envisagées, telles que la constitution de nouveaux corps de contrôle, ou l'institution d'un contrôle *a priori* des opérations soient bonnes, car elles risqueraient de stériliser un domaine dont le dynamisme et même l'audace, dans la conception et dans la réalisation doivent être et demeurer la règle d'or.

En revanche, l'œuvre que vous avez déjà entreprise à ce sujet, monsieur le ministre, et dont témoigne en particulier la création du comité financier, me semble se situer dans la direction qu'il faut suivre. Sur ce point encore, votre rapporteur sera l'interprète de la commission des finances pour vous demander de nous apporter toutes les informations nécessaires et, en particulier, de nous préciser comment l'activité de la mission de contrôle pourrait se développer dans les prochains mois.

Enfin et surtout, pour couronner ce travail, la commission des finances souhaiterait que les conditions du contrôle parlementaire sur le budget du Commissariat à l'énergie atomique soient profondément modifiées par l'institution — difficile sans doute, mais possible — d'une ventilation détaillée des dotations allouées. En effet, monsieur le ministre, plus les opérations sont techniques, plus elles sont difficiles et plus le contrôle des élus de la nation est nécessaire.

L'énergie atomique représente pour notre pays une chance exceptionnelle. Grâce à elle, grâce aux ressources naturelles dont dispose la France en minerais uranifères, grâce au travail et aux découvertes des savants, techniciens et ouvriers français employés dans cette grande entreprise du Commissariat à l'énergie atomique, la France pourra, la France peut déjà pallier, dans une large mesure, certaines insuffisances structurelles dans sa production d'énergie. Grâce à elle, la France pourra peut-être contribuer demain à la conquête de l'espace. Grâce à elle enfin, la France aura désormais les moyens de défendre son indépendance.

A ce domaine atomique qui représente donc pour nous, dans une aussi large mesure, l'avenir, il fallait un budget qui se situât au niveau de ces exigences, sans sacrifier aucune des vocations également importantes du Commissariat, et d'abord celles de la recherche, qui demeurent fondamentales.

Les propositions qui nous sont faites pour 1963 représentent un pas important dans cette direction. C'est pourquoi, sous le bénéfice des observations présentées, votre rapporteur de la commission des finances vous demande d'adopter les crédits, pour 1963, de l'énergie atomique. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. du Halgouët, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Yves du Halgouët, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ensemble des tâches dévolues au Commissariat à l'énergie atomique revêt une importance exceptionnelle tant par son intérêt scientifique et technique que par le dessein poursuivi de placer notre pays à la tête des nations industrielles et de le doter d'une puissance militaire indispensable pour qu'il soit respecté.

Les ressources affectées à cet objet sont donc importantes et aux lignes budgétaires qui font directement l'objet du présent rapport, il faut ajouter les dotations inscrites au budget des armées, soit 1.915 millions de francs, puis les prêts du fonds de développement économique et social, représentant 148 millions de francs et enfin les recettes propres comprenant les versements d'Euratom et le produit des ventes de combustibles nucléaires et de radio-éléments — qui s'élève à 1.224 millions de francs — soit au total 3.557 millions de francs.

La complexité et l'enchevêtrement des actions sur le plan national et en coopération internationale est telle que votre rapporteur n'a pu, dans le délai trop court qui lui était imparti, en approfondir tous les aspects. Il vous prie de l'en excuser et vous demande votre indulgence, car il ne retiendra dans le rapport que les points concernant l'allure des travaux et la place de la France dans le travail commun européen.

Le titre VI du projet de loi de finances — services généraux du Premier ministre — consacre trois chapitres aux subventions d'investissements prévues sous la dénomination « Energie et mines » en faveur du Commissariat à l'énergie atomique.

Ce n'est d'ailleurs qu'après le vote du Parlement que l'attribution de ces subventions deviendra effective et que le budget propre au commissariat sera établi définitivement.

Le chapitre 62-00 porte aux autorisations de programme 1.372 millions de francs au lieu de 1.164 millions l'année précédente et, en crédits de paiement, 1.204 millions de francs au lieu de 991 millions au budget antérieur, et l'absence de prévisions de transferts du ministère des travaux publics nous indique que l'étude de la propulsion nucléaire des navires marchands est différée.

Le deuxième chapitre 62-01, est ouvert pour la réalisation de la séparation des isotopes de l'uranium en cours à Pierrelatte.

En 1962, il y était seulement fait mention d'un crédit de paiement de 32.500.000 francs et il ne subsiste au présent budget que pour mémoire, car il est destiné à recueillir les transferts du budget des armées en cours d'année.

Le troisième chapitre, 62-02, fixe la contribution aux dépenses de la Communauté européenne de l'énergie atomique en nette diminution sur l'an dernier.

Doté des moyens que nous venons de définir, le commissariat poursuit sa mission, souvent marquée, et dont les points essentiels sont : la recherche fondamentale, l'enseignement, la coopération internationale, la protection sanitaire, la production des matières de base de l'industrie nucléaire, les réacteurs nucléaires, la production d'électricité, la propulsion sous-marine, la production et l'étude des radio-éléments.

Je ne rappellerai pas ici les réalisations passées ni les travaux actuels que vous trouverez analysés en détail dans le rapport écrit de votre commission et que chacun peut suivre de la manière la plus complète dans les rapports annuels du commissariat, remarquablement présentés.

L'effort scientifique et technique français s'affirme chaque année et le retard se comble chaque jour, qui séparait la France des trois pays pilotes.

Mais pour aller vite dans un secteur d'études et de réalisations toujours difficiles et si souvent ralenties par de dangereuses inconnues, il faut mettre en œuvre toutes les intelligences de bonne volonté et toutes les ressources financières des pays qui évoluent dans le même sens.

Cet objectif a été atteint dans le cadre européen par une coopération efficace décrite antérieurement et qui continue à évoluer favorablement. Toutes les filières peuvent non seulement être suivies mais approfondies grâce à une répartition judicieuse des recherches et grâce à l'effort financier décisif d'Euratom. La France recueille maintenant de ce côté, le fruit d'une sage compréhension et de ses efforts scientifiquement techniques.

**M. Jean-Paul Palawski, président de la commission.** Très bien !

**M. Yves du Halgouët, rapporteur pour avis.** Elle se devait à vrai dire de prendre et de garder la tête des chercheurs européens car elle est, parmi eux, la plus forte productrice d'uranium et, par conséquent, la nation appelée logiquement à

leur procurer l'énergie dont ils auront besoin pour compléter leurs ressources propres qui, comme chez nous, n'augmentent pas assez vite sous la forme d'électricité.

Le rapport écrit vous donne à ce sujet un état des réalisations en Europe qui mesure l'effort accompli par nos voisins. En fait, la production d'électricité est l'objectif industriel immédiat et il est possible, après des essais longtemps difficiles et décevants, de penser que les années prochaines seront décisives.

La loi de programme 1962-1963 relative à l'équipement électrique n'a pu que combler les retards accumulés antérieurement par Electricité de France et votre commission souhaite vivement que l'année 1963 nous apporte à ce sujet un rapide redressement de la situation.

Elle vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir, au cours de la prochaine session, nous préciser sur ce point les structures données aux responsabilités, les orientations pratiques, les prévisions de rentabilité et nous communiquer l'état des résultats acquis en Europe et aux U. S. A. en fait de production d'électricité par voie nucléaire. A tout le moins, nous désirons connaître les résultats exacts des opérations engagées à Chinon.

**M. Gaston Palewski, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** C'est du ressort de M. le ministre de l'Industrie

**M. Yves du Halgouët, rapporteur pour avis.** La protection sanitaire a également retenu notre attention d'une manière particulière et votre commission croit qu'il est nécessaire de faire le point et de fixer les orientations des différents secteurs intéressés.

Enfin, il serait bon de nous informer exactement du statut du personnel si varié qui dépend du commissariat. Les conditions de travail souvent très particulières permettent de penser qu'il faut donner dans ce cas les garanties maximum, tout en conservant assez de souplesse pour permettre l'accès de tous les éléments de valeur.

Tout compte fait, la commission de la production et des échanges constate que la mission confiée le 18 octobre 1945 au Commissariat à l'énergie atomique par le Gouvernement a été bien remplie. Sa forme juridique originale lui a permis de réunir les trois facteurs de réussite si précieux pour un établissement public : l'unité de direction la vigueur de l'impulsion et la souplesse de fonctionnement.

Il faut féliciter vivement tous ceux qui ont su donner ainsi un exemple de ce que doit être dans l'Etat l'accomplissement d'une tâche administrative, scientifique et industrielle pour répondre aux exigences du monde moderne.

Votre commission vous propose de donner un avis favorable au titre VI des services généraux du Premier ministre. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Gaston Palewski, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, les éminents rapporteurs de votre commission des finances et de votre commission de la production et des échanges vous ont indiqué en termes excellents l'ampleur de notre effort atomique, ses prolongements et ses limites.

Je voudrais préciser pour l'Assemblée les objets auxquels s'applique cet effort et dégager les raisons essentielles qui le justifient.

A quel usage seront appliqués les crédits prévus pour 1963 et que nous vous demandons ? Ces crédits doivent permettre de poursuivre le programme d'équipement et d'assurer les activités indispensables pour utiliser les équipements existants.

Les équipements d'abord. Plusieurs réacteurs doivent être construits ou mis en service en 1963 afin de combler nos modes d'irradiation pour la production de radio-éléments — ces radio-éléments et les études, vous l'avez vu, assurent maintenant près de 10 p. 100 du budget du commissariat — et de mettre au point les combustibles et les matériaux destinés à la production industrielle d'électricité.

L'assemblage critique Marius, à Marcoule, permet déjà des études neutroniques essentielles pour le calcul des centrales de Chinon. En 1963, un nouvel assemblage critique, nommé César, sera monté à Cadarache, en collaboration avec Electricité de France.

On attend surtout cette année la mise en service, également à Cadarache, d'une pile-piscine de 30 mégawatts thermiques, Pégase, qui permettra d'irradier des éléments combustibles en

vraie grandeur dans des conditions analogues à celles de l'exploitation industrielle pour des types de réacteurs destinés à la production d'électricité.

En même temps va entrer en service au centre de Grenoble une seconde pile-piscine, Silcé, destinée à produire des radio-éléments et à permettre des expériences sur les fluides qui transportent la chaleur hors des réacteurs.

Enfin, la construction d'un réacteur pour les essais de matériaux de structure a été inscrite par priorité dans les prévisions de 1963, pour remplacer à Saclay le réacteur EL 2 qui vieillit et dont l'exploitation devient coûteuse et de plus en plus aléatoire.

D'autre part, de nouvelles constructions sont en cours au centre d'études nucléaires de Cadarache et dans les monts d'Arrée en Bretagne, où vient d'avoir lieu la première coulée de béton de la pile électrogène expérimentale à eau lourde EL 4. Le commissariat construit cette pile sur un site appartenant à Electricité de France, qui collabore en tant que maître d'œuvre associé, chargé plus spécialement de la partie classique de la centrale.

Enfin, les crédits prévus pour 1963 permettront d'assurer la poursuite de grandes constructions en cours qui sont : la deuxième usine d'extraction de plutonium, à la Hague, dont les fondations sont achevées ; et l'usine de séparation isotopique de l'uranium, à Pierrelatte.

La construction de cette usine s'effectue dans les délais prévus. Les crédits nécessaires en 1963 figurent en totalité au chapitre 51-91 du budget du ministère des armées. L'infrastructure générale et les installations annexes sont terminées, les travaux de génie civil de l'usine basse sont achevés pour plus de 90 p. 100, la construction de l'usine moyenne est en cours, l'usine haute en est au stade de la définition, les appareils de l'usine très haute sont à l'étude. Le démarrage en décembre 1962 et le fonctionnement très satisfaisant d'une installation pilote de diffusion gazeuse dans des conditions de taille et de marche industrielles, venant après les épreuves d'endurance imposées aux compresseurs, ont entièrement confirmé les prévisions des artisans de cette réussite, notamment en ce qui concerne le degré d'enrichissement.

Je tiens à dire, du haut de cette tribune, combien nous sommes redevables à l'intelligence et à la persévérance avec lesquelles ces pionniers de notre effort national — dont les chefs sont nos compagnons dans l'Ordre de la Libération — sont parvenus, sans aucune aide extérieure, à maîtriser les immenses difficultés théoriques et pratiques que soulève la diffusion gazeuse de l'uranium. (Applaudissements.)

**M. Diomède Catroux.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** On comprend aisément que le coût d'une telle usine ne pouvait être évalué avec quelque précision qu'une fois ces difficultés résolues et après avoir établi le devis de chacune des solutions conformément aux possibilités de notre industrie.

J'en viens au programme des activités du commissariat pour 1963.

Examinons d'abord la production des matières premières nucléaires assurée par les mines du commissariat et par les achats aux producteurs privés de métropole et d'outre-mer. Elle s'élève à environ 1.600 tonnes d'uranium contenu. Le cycle de production comprend les mines, les usines de concentration situées à proximité des mines et les usines de fabrication d'uranium métal du Bouchet et de Narbonne-Malvesi. Il convient de noter que les prêts du F. D. E. S. s'appliquent pour une part importante au financement de la fabrication des cartouches d'uranium gainé destinées aux centrales de l'E. D. F.

Le plutonium, essentiellement affecté pour le moment au programme militaire, est produit à Marcoule à partir du combustible à uranium naturel dans les piles G1, G2 et G3.

Quant à l'uranium enrichi, nécessaire pour plusieurs réacteurs expérimentaux et pour les études de propulsion, nous devons, en attendant notre production nationale, recourir aux Etats-Unis, ce qui ouvre à un contrôle extérieur les réacteurs de nos centres de recherche.

Le commissariat continuera à assumer son rôle dans la recherche fondamentale — ce rôle auquel MM. les rapporteurs ont bien voulu rendre hommage — en association avec les universités ; la délégation générale à la recherche scientifique et technique et les organisations internationales. On attend encore beaucoup de résultats intéressants du synchrotron à protons Saturne, construit et géré par le commissariat et autour duquel travaillent plusieurs équipes de physiciens dont certaines sont étrangères. Ces équipes travaillent en liaison avec le C. E. R. N. à Genève.

C'est avec une chambre à bulles à hydrogène construite à Saclay qu'a été découverte à Genève, il y a quelques mois, en même temps qu'aux Etats-Unis, une nouvelle particule dont l'existence est de l'ordre du dix-milliardième de seconde.

La fusion contrôlée fait encore partie de la recherche fondamentale puisque les physiciens sont encore loin de pouvoir songer à appliquer leurs expériences à une production notable d'énergie. Les études, qui seront activement poursuivies, sont d'ailleurs d'un grand intérêt pour la connaissance des phénomènes terrestres ou astronomiques. Le quatrième état de la matière — le plasma — est après tout le plus répandu dans l'univers. Ces recherches entraînent le perfectionnement des techniques du vide et des champs magnétiques. Elles laissent entrevoir dès à présent des applications à la propulsion spatiale, dont tant d'avenir dépend. Elles font, pour une large part, l'objet d'une association avec l'Euratom. Je dois encore citer parmi les études fondamentales la biologie nucléaire et la protection contre les radiations. Ici, la collaboration est étroite avec le service de santé des armées, l'institut agronomique et divers laboratoires de recherches français.

Nombre de ces recherches sont liées à l'utilisation des radioéléments que le commissariat fabrique et dont la vente produit des ressources qui sont affectées à son budget. La production de 1962 a dépassé de 33 p. 100 celle de 1961. La part de l'exportation s'est élevée à 37 p. 100. On compte en France plus de 1.300 utilisateurs, dont 425 laboratoires et organismes de recherche, 109 hôpitaux et 815 entreprises industrielles. Un programme concerté de production, d'échange et de distribution en commun dans les pays tiers a été établi en 1961 et 1962 entre la France, la Belgique et l'Italie.

J'aborde maintenant les études appliquées à la production d'électricité.

Le commissariat produit lui-même de l'énergie et surtout prépare une production nationale d'énergie électrique à partir de combustibles nucléaires, dans des conditions économiques valables. Marcoule fournit actuellement près de 75 000 kilowatts au réseau et, depuis la mise en service des piles G1, G2 et G3, c'est près de un milliard de kilowatts-heure qui ont été ainsi fournis. Pour l'avenir, en matière d'études appliquées, notre programme national et celui de l'Euratom ont été harmonisés. L'effort principal porte sur le développement de la filière uranium naturel-graphite-gaz, qui s'appuie sur l'expérience acquise à Marcoule, dont j'ai souligné plus haut le fonctionnement très satisfaisant. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les trois groupes de Chinon EDF 1, EDF 2 et EDF 3 réalisés par Electricité de France sous l'égide de M. le ministre de l'Industrie. EDF 3 sera sans doute très proche d'un prototype industriel et devra avoir une puissance de l'ordre de 400.000 kilowatts.

Certes, on a beaucoup discuté et on discutera beaucoup encore des mérites respectifs des diverses filières de réacteurs et de la compétitivité de l'énergie électrique d'origine nucléaire.

Je ne reprendrai pas ici cette discussion, car les données du débat me paraissent essentiellement relatives. La France s'est engagée pour des raisons en quelque sorte historiques, c'est-à-dire du fait de ses disponibilités en certaines matières de base, dans la voie de la filière à uranium naturel. Rien ne nous permet de penser, bien au contraire, que ce choix s'avère finalement décevant. Nous savons maintenant que cette filière est plus perfectible que celle de l'uranium enrichi qui, pour l'instant, ne disposerait que d'une source de combustible extérieure, à savoir les Etats-Unis.

Nous savons également que les coûts unitaires d'investissement au kilowatt installé décroissent rapidement en fonction de la puissance, puisque, entre E. D. F. 1, E. D. F. 2 et E. D. F. 3, ils passent respectivement du facteur 4 à 2, puis à 1.

Nous savons, enfin, que l'énergie nucléaire constituera pour la France, où la consommation d'énergie électrique double tous les dix ans, un appoint dès le cours de la présente décennie, puis une source essentielle d'énergie primaire capable d'assurer, sans recours excessif à des importations aléatoires et onéreuses, la couverture de nos besoins prévisibles.

**M. Jean Charbonnel, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** Cette nécessité du complément, sinon même, à long terme, du relais par l'énergie nucléaire n'est d'ailleurs pas propre à la France. Un récent rapport de la commission américaine de l'énergie atomique au président des Etats-Unis soulignait qu'au rythme actuel de consommation, les ressources du pays en combustibles fossiles d'exploitation rentable — charbon et pétrole — seraient épuisées en moins d'un siècle et l'ensemble de ces ressources, à coûts d'exploitation croissants, en deux siècles environ.

D'où la poursuite des efforts pour utiliser de mieux en mieux le combustible des réacteurs nucléaires. C'est à ce souci que répond, pour notre part, la décision prise l'an dernier, et que j'ai évoquée plus haut, de construire en Bretagne une centrale expérimentale à uranium naturel avec comme modérateur, non plus du graphite, mais de l'eau lourde. Cette version doit, en effet, permettre d'améliorer le taux de combustion, peut-être même d'éviter le retraitement du combustible, et donc d'abaisser le prix de revient de l'énergie produite.

Enfin, à beaucoup plus longue échéance, on attend beaucoup des réacteurs à neutrons rapides, appelés encore surrégénérateurs, parce qu'ils possèdent la propriété d'utiliser le combustible fissile du cœur — plutonium ou uranium enrichi — pour produire, non seulement de la chaleur à très haute température qui convient aux turbines les plus modernes, mais aussi à fabriquer simultanément du plutonium dans les éléments fertiles — si bien que le coût du combustible doit y jouer un rôle minime. Mais les difficultés de construction de ce type de réacteur sont à la mesure des possibilités qu'il offre. C'est pourquoi la France s'est associée avec l'Euratom pour la construction et l'exploitation, à Cadarache, d'un surrégénérateur d'essai à neutrons rapides, Rapsodie, refroidi au sodium fondu.

Dans le même temps, Electricité de France va se familiariser avec la technique des réacteurs à uranium enrichi, grâce à la centrale franco-belge construite à Chooz, dans les Ardennes françaises, sous l'égide d'Euratom.

C'est également dans le cadre d'un contrat avec Euratom que le C. E. A. participe à l'étude des filières à refroidisseurs organiques.

Enfin, si la France a renoncé à un projet de pile à gaz à haute température, de manière à ne pas disperser ses moyens, cette filière est étudiée grâce à un projet réalisé par la Grande-Bretagne dans le cadre de l'agence européenne pour l'énergie nucléaire de l'O. C. D. E., auquel participe la France par l'intermédiaire d'Euratom.

En résumé, l'effort national est concentré sur les types de réacteurs jugés prioritaires dans les filières à uranium naturel qui donnent lieu à des réalisations déjà fort avancées, tandis que les quatre autres voies principales sont étudiées dans le cadre d'accords avec d'autres pays.

Les études et essais appliqués à la fabrication d'armes et la fabrication même de ces armes constituent un autre facteur important de l'activité du commissariat. Encore faut-il souligner qu'en France, comme dans tous les autres pays qui développent les applications de l'énergie nucléaire, une distinction rigoureuse entre les activités civiles et militaires ne répond pas véritablement aux réalités scientifiques, techniques et financières.

Dans ce domaine, sur les crédits transférés du ministère des armées, nous poursuivons l'exécution du programme défini par la loi du 8 décembre 1960, conformément aux étapes prévues. Un prototype de bombe opérationnelle à fission, comme vous le rappelait mon collègue des armées, a été expérimenté le 1<sup>er</sup> mai 1962, au Sahara. D'autre part, les travaux en vue de la réalisation d'un engin thermo-nucléaire progressent favorablement.

C'est enfin dans le cadre même de ce programme que se développe la mise au point du prototype à terre de réacteur pour sous-marin, à Cadarache. Sa divergence est attendue pour 1964. C'est la seule étude appliquée pour le moment en France à la propulsion navale à partir de l'énergie nucléaire, la mise au point, dans le cadre national, d'un réacteur pour la marine marchande paraissant, dans la conjoncture présente, d'un coût prohibitif par rapport à l'objectif visé.

Le programme du commissariat pour 1963 étant ainsi établi, je voudrais maintenant exposer brièvement quelques idées d'ordre plus général qui permettent d'en mieux apprécier le sens et la portée.

Je crois tout d'abord devoir souligner que notre effort en matière d'énergie atomique, aussi bien dans le domaine civil que dans celui des applications militaires, répond à une nécessité historique.

Un pays comme le nôtre ne peut pas ne pas répondre aux sollicitations toujours plus pressantes du progrès scientifique et technique. Abandonner l'étude et le développement de l'énergie atomique serait tourner le dos à l'avenir. Cela équivaudrait à renoncer à un supplément de ressources énergétiques qui deviendra indispensable dans un délai assez bref et dont l'existence conditionnera, par conséquent, la poursuite de notre expansion économique. Cela signifierait que nous acceptons de nous mettre en condition d'infériorité dans la concurrence toujours plus pressante à laquelle nous sommes exposés. Cela nous conduirait enfin à abdiquer toute responsabilité dans l'organisation de notre propre défense. Or l'histoire enseigne qu'il n'est pas de pitié pour les nations qui s'assoupissent et se laissent distancer.

Elles tombent infailliblement, sous une forme ou sous une autre, dans l'état de dépendance.

Est-il d'ailleurs possible de séparer, autrement que de manière arbitraire et, en quelque sorte, par doctrines, les applications civiles et les applications militaires de l'énergie atomique ? Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, les deux domaines sont étroitement entremêlés et les progrès réalisés dans chacun d'eux se répercutent aussitôt dans l'autre. En fait, les prolongements militaires s'imposent d'eux-mêmes à partir d'un certain degré de développement dans le domaine civil. Comment les refuser ? Était-il possible de refuser les armes à feu à la fin du Moyen-Âge et de penser que l'indépendance pourrait être assurée éternellement grâce aux arbalètes ?

Comment ne pas reconnaître qu'à de bien faibles exceptions près, l'ensemble de l'armement de l'avenir reposera sur une base atomique !

Refuser l'application militaire de l'énergie atomique, messieurs, c'est refuser la défense nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ainsi, nous assurons la sécurité de notre futur et nous supportons en contrepartie, il est vrai, une charge. Elle n'est pas hors de nos moyens. L'ensemble des crédits dont le commissariat disposera en 1963 représente à peu près 1 p. 100 du produit national brut et cette charge, dont la rentabilité à long terme est certaine, n'est pas improductive dans l'immédiat.

Dès à présent, en effet, l'énergie atomique stimule l'activité d'un grand nombre d'entreprises, les invite à se moderniser, à perfectionner leurs procédés et à accroître leurs efforts de recherche.

J'ai déjà eu l'occasion, lors du débat sur le premier collectif de 1962, d'exposer à l'Assemblée quelques-unes des conséquences heureuses que les commandes du commissariat avaient entraînées pour l'industrie française.

Certaines industries classiques, quelque peu assoupies dans la sécurité de techniques éprouvées mais déjà dépassées, se sont réveillées sous le choc des exigences tout à fait nouvelles qui leur étaient imposées. La chaudronnerie et l'industrie du vide sont notamment dans ce cas.

Grâce à l'ampleur et à la répartition de ses investissements, grâce à la politique qui consiste à confier à l'industrie l'exécution de la plus large part possible des programmes d'équipement, le commissariat est désormais dans notre économie un puissant facteur de prospérité et de progrès.

Je ne chercherai pas à m'étendre longuement sur la nature et l'ampleur de ces effets. Cependant il peut être intéressant de noter que si la région parisienne, pour des raisons évidentes, se trouve en tête dans la répartition des achats et des commandes effectuées par le commissariat, toute la province en bénéficie dans des proportions qui vont croissant.

C'est ainsi que sur un total, pour 1961, de 1.179 millions de francs versés à l'industrie, nous trouvons : région parisienne, 930 millions de francs ; Provence, 63 millions de francs ; Rhône-Alpes, 58 millions de francs ; Languedoc, 48,5 millions de francs ; Nord, 13 millions de francs ; Alsace, 12 millions de francs ; pays de la Loire, 11,5 millions de francs ; Limousin, 9 millions de francs ; Centre, 9 millions de francs ; Aquitaine, 5 millions de francs ; Bretagne, 4,5 millions de francs, etc.

Faut-il préciser que pratiquement tous les types d'industries concourent à la plus grande œuvre du commissariat ? En 1961, la part des différentes industries, par rapport au total que je viens d'indiquer, a été : métallurgie, 28 p. 100 ; bâtiment et travaux publics, 17 p. 100 ; industrie électrique, 13 p. 100 ; industrie chimique, 12 p. 100 ; « services » transports, etc, 6 p. 100 ; divers, comprenant une infinité de secteurs : optique, instruments de mesure, instruments de précision, etc, 24 p. 100.

Je ne veux toutefois pas me dissimuler que l'essor du commissariat, si satisfaisant soit-il, a pour contrepartie l'apparition de problèmes nouveaux. C'est la loi même de la vie et il n'y a rien là qui soit de nature à nous décourager, bien au contraire.

En effet, le commissariat a subi, au cours des dernières années, une sorte de mutation que l'on pourrait caractériser en disant que, simple instrument de recherche avancée à l'origine, il est désormais, par son ampleur même, l'un des grands moyens qui sont à la disposition d'une politique économique.

La croissance du commissariat peut être appréciée en quelques chiffres. En 1963, les autorisations de programme dont il disposera s'élèveront au total à quelque 3.500 millions de francs. Le plan de développement général que j'avais moi-même établi en mai 1955 ne prévoyait qu'une dotation de 100 milliards d'anciens francs pour l'ensemble des trois années suivantes.

A la fin de 1955, l'effectif du commissariat s'élevait à 5.065 personnes. Au 31 décembre 1962, il atteignait 19.700 personnes, en augmentation de 16,7 p. 100 par rapport à celui de l'année précédente.

Les problèmes que posent une telle croissance sont complexes et de diverses natures. Ils concernent l'organisation même du commissariat, l'établissement des programmes, et aussi la manière de faire face à l'immense responsabilité qui est désormais la sienne vis-à-vis des pouvoirs publics et de la nation. Le commissariat doit, en effet, des comptes précis sur le bon emploi des crédits qui lui sont attribués. Il doit également justifier de leur utilisation dans l'intérêt général de l'économie, compte tenu de la nécessité de stimuler un développement aussi harmonieux que possible de nos provinces.

Je puis dire que, dans une très large mesure, ces responsabilités écrasantes ont été assumées avec honneur. Le seul cas dans lequel, jusqu'à présent, l'on a constaté que les prévisions ne correspondaient pas à la réalité est celui de l'usine de Pierrelatte. Je me suis déjà longuement expliqué sur ce point devant l'Assemblée, il y a quelques mois. Il me suffit de répéter que nos techniciens se sont trouvés, sans qu'il y ait la moindre faute de leur part, incapables d'évaluer avec précision des opérations dont ils n'avaient pas encore maîtrisé la technique. Or celle-ci s'est révélée nécessiter les soins infinis que réclament les laboratoires pour l'édification de quatre usines grandes comme des cathédrales.

En ce qui concerne la politique économique générale, j'ai déjà dit avec quel soin les commandes étaient réparties, selon des méthodes d'ailleurs très souples, afin d'assurer aux investissements des effets multiplicateurs et une rentabilité aussi élevée que possible.

Le Gouvernement veille à ce que les investissements du commissariat soient localisés d'une façon qui corresponde aux exigences de notre développement régional. C'est ainsi que la construction de la nouvelle pile électrogène EL 4 est déjà en train de vivifier une région particulièrement déshéritée de la Bretagne. Beaucoup d'entre vous ont déjà eu l'occasion d'apprécier l'ampleur du renouveau que l'usine de Pierrelatte et le centre de Cadarache ont apporté dans le Midi.

Rien, jusqu'à présent, ne donne à penser qu'il faille renoncer aux principes qui sont à la base de l'ordonnance du 18 octobre 1945, charte constitutive du commissariat. L'autonomie que cette ordonnance a donnée au commissariat est encore aujourd'hui un précieux stimulant, et il ne me semble pas qu'elle se traduise par de graves inconvénients d'ordre administratif ou financier.

C'est donc dans la voie d'aménagements autour des principes fondamentaux de l'ordonnance, mais sans porter atteinte à ceux-ci, que — comme vous avez bien voulu le rappeler — je me suis déjà engagé.

J'ai institué un comité financier qui étudie les questions concernant la politique générale du commissariat en matière financière. Il examine les demandes d'autorisations de programme et d'ouverture de crédits au-dessus d'un certain montant. Il donne son avis sur tous les projets de marché de quelque importance et suit, en cours d'année, l'exécution du budget du commissariat.

En outre, j'ai invité l'administrateur général délégué du Gouvernement à créer un comité des programmes chargé, sous la présidence du haut commissaire, d'établir un ordre de priorité entre les nombreux projets, en sorte que les ressources disponibles soient toujours utilisées en fonction de ces priorités. Le comité financier a commencé ses travaux le 8 janvier. Le comité des programmes avait lui-même siégé la veille pour la première fois, sous ma présidence.

Enfin, un décret permettra prochainement au chef de la mission de contrôle de participer aux délibérations du comité de l'énergie atomique. J'ai décidé, d'autre part, de renforcer l'efficacité de cette mission et de l'associer à la préparation des décisions aussi bien qu'aux opérations qui résultent de celles-ci.

Telles sont les retouches que les changements intervenus au cours de ces derniers temps me paraissent justifier. Je ne crois pas qu'il soit, pour le moment, souhaitable d'aller plus avant. Bien entendu, la vie et le progrès engendreront toujours de nouveaux problèmes. Mais c'est ma fonction, mesdames, messieurs, que de veiller à ce que la rapidité avec laquelle le commissariat répond aux demandes qui lui sont présentées n'entraîne pas d'inconvénients trop sensibles sur les plans administratif et financier.

Je note que M. le rapporteur de la commission des finances estime que les structures du commissariat se sont « développées de manière souvent complexe, parfois en fonction de situations personnelles sans être toujours encadrées par une organisation assez ferme ». Il va de soi qu'au Commissariat à l'énergie atomique, nombre de situations présentent un caractère personnel, du fait que nous explorons une terre nouvelle et aussi du fait qu'elles exigent un assemblage rare de compétences scientifiques et techniques et de qualités humaines.

Chaque direction, chaque département porte un nom, celui d'une personne dont le remplacement n'est pas toujours facile. Cela tient à la nature des choses dans un organisme qui ne présente que peu de traits communs avec nos administrations classiques.

M. le rapporteur nous dit encore : « En outre, en se heurtant aux obstacles déjà signalés, le Commissariat à l'énergie atomique a connu certains cas d'imprévision financière ou technique, tandis qu'apparaissent dans divers secteurs des doubles emplois et une certaine tendance à l'émission de son autorité. »

C'est à cela, en effet, que se ramènent pour l'essentiel ces problèmes de croissance dont je vous ai entretenus et auxquels je crois avoir apporté des solutions modérées, mais satisfaisantes.

Je puis assurer l'Assemblée que tout sera fait pour résister à tout émiettement de l'autorité, là où certains chevauchements pourraient le faire apparaître.

M. le rapporteur signale encore que, du fait de la variété des interventions du commissariat dans l'industrie privée, qui va de la prise de participation au simple contrat, les possibilités de contrôle sont très diverses et peuvent n'être pas suffisamment précises dans tous les cas.

Il observe encore que, démultipliant son action aussi souvent qu'il le peut, le commissariat s'expose à ne plus savoir toujours « où commence et où finit son autorité, ce qui provoque des risques évidents de chevauchement et, en définitive, de dilution de ses responsabilités ».

Là encore, je crois que M. le rapporteur met le doigt sur un problème qui doit rester présent à l'esprit des pouvoirs publics, mais qui ne pourrait sans dommage faire l'objet d'une solution générale, autoritaire et de principe. Le seul principe que nous devons admettre, c'est celui qu'applique déjà le commissariat depuis longtemps et qui consiste à insérer dans toute la mesure du possible l'industrie française dans le processus de développement de l'énergie atomique.

De ce principe dérivent, selon les cas, plusieurs variétés d'application, et c'est selon les cas que le problème du contrôle doit être résolu. Je puis également rassurer l'Assemblée sur l'intention du Gouvernement d'y veiller avec soin. Il en donne la preuve par le renforcement auquel je viens de procéder des mécanismes de contrôle en matière de marchés.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations que je voulais vous soumettre pour que vous puissiez porter un jugement aussi informé que possible sur le budget de l'énergie atomique.

Permettez-moi d'ajouter un mot encore. Certains, dont je ne veux pas mettre en doute la bonne foi, disent qu'il serait préférable d'affecter les crédits que nous consacrons à l'atome à la construction d'écoles, d'hôpitaux, de ponts et de routes.

Certes, le Gouvernement partage leur hâte. Il estime comme eux que rien ne saurait être négligé pour assurer aux Français du XXI<sup>e</sup> siècle, qui seront certes plus nombreux que nous, les services et toutes les commodités qu'ils seront en droit d'attendre de la prévoyance de leurs prédécesseurs.

Mais c'est justement parce que nous ne pouvons pas nous désintéresser du sort de nos enfants que nous devons aussi nous préoccuper de les munir des ressources énergétiques dont ils auront besoin et des instruments qui seront nécessaires au maintien de leur indépendance.

Que nous servirait d'équiper notre pays d'une magnifique infrastructure si nous étions exposés au risque de disparaître en tant que nation et de tomber sous le chantage, puis sous l'empire plus ou moins déguisé d'étrangers plus puissants et mieux armés ?

En vérité, mesdames, messieurs, l'un ne va pas sans l'autre, et je crois que le Gouvernement donne, dans la répartition des moyens qu'il vous propose d'affecter aux divers objectifs, à ses yeux prioritaires, la preuve de sa mesure et de son sens de l'avenir.

C'est au nom de cet avenir que je vous demande les moyens nécessaires pour continuer et accroître un effort sans lequel il n'y aurait bientôt pour la France ni sécurité, ni mieux-être économique. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. de Montesquiou.

M. Pierre de Montesquiou. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les éléments chiffrés auxquels on nous a permis d'accéder constituent pour beaucoup d'entre nous un rébus.

La seule conclusion à laquelle nous puissions parvenir, c'est que le rythme des autorisations de programme concernant la réalisation d'une arme nucléaire autonome croît de telle sorte qu'il faut compter avec un chapitre nouveau et considérable, quoique insidieusement éparpillé dans notre budget national.

Il faut également prévoir au cours de ces prochaines années, lorsqu'il s'agira de régler effectivement les dépenses engagées, une formation permanente de capitaux au niveau public d'une importance telle qu'elle risque de provoquer le déséquilibre et de créer une source supplémentaire d'inflation.

Tels sont les faits. Cependant il ne faut pas aller au-delà des faits.

Prenant déjà prétexte du coût de l'énergie atomique, les responsables publics en la matière ont, pendant près de douze années, influencé les gouvernements afin de circonscrire les ambitions du pays aux seuls résultats pacifiques de la fission nucléaire, c'est-à-dire en limitant son effort à l'obtention d'uranium ou d'oxyde naturel et de plutonium. Prétendant par ailleurs s'en tenir à la technologie de piles énergétiques à base d'uranium naturel modérées au graphite et refroidies au gaz, ces mêmes responsables pouvaient s'attendre à de graves mécomptes et à des impasses. Car c'est bien sur ces données, discutables au départ, qu'une politique a été prédéterminée et financée par tranches quinquennales.

Or le progrès, surtout dans les domaines très avancés, ne se planifie pas, ne se programme guère, ne se compartimente pas. On y renonce ou l'on en accepte toutes les conditions, même celles qui se révèlent en cours de route.

La nécessité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui de disposer d'uranium 235 enrichi et l'obscur carrière de notre fameux sous-marin atomique Q 244 me semblent avoir mis fin à une étrange persévérance dans l'erreur.

J'avais eu l'occasion, devant la précédente Assemblée, de souligner que l'énergie atomique constituait un tout indifféremment tourné vers les applications militaires ou vers les applications industrielles et que vouloir la caractériser dans l'un ou l'autre de ses aspects constituait un faux problème générateur de contradictions pratiques.

Je dois dire que je n'ai guère été entendu sinon, assez paradoxalement, par le Gouvernement et dans la mesure étroite où j'approuvais le principe de la production d'uranium enrichi. Bien évidemment, chacun prêche pour son saint.

La plupart d'entre nous n'étant point techniciens sommes fort excusables d'avoir été amenés à raisonner un peu hâtivement. Pour nous, en effet, l'effort poursuivi par le Gouvernement excédait les moyens nationaux dans la mesure où, les Etats-Unis étant nos alliés et possédant une panoplie complète et puissante d'armes nucléaires, il pouvait apparaître comme dérisoire de vouloir à toute force et à grand prix fabriquer quelques balles sans posséder les fusils et tout ce qu'on peut imaginer autour de cette image simpliste : la balistique et l'espace. La vue en soi n'a rien d'erroné mais, à mon sens, n'a rien à voir avec la véritable question.

Quelle est donc cette question ?

Pour y répondre, j'usurai encore d'une comparaison. Quel jugement pourrions-nous porter aujourd'hui sur les hommes qui ont eu la responsabilité du gouvernement de la France entre 1850 et 1914 par exemple, s'ils s'étaient désintéressés du machinisme sous le prétexte que la Grande-Bretagne, puis l'Allemagne, avaient déjà mis en exploitation leurs houillères, construit leurs premières usines de sidérurgie, de fonderie et de mécanique, mis en place leur structure ferroviaire au moment où la France commençait à peine à ressentir les effets de cette industrialisation, au sein d'une population essentiellement agricole et artisanale ?

On sait combien le phénomène de l'industrialisation, fondé d'abord sur le charbon et la machine à vapeur, s'est identifié avec le mouvement même du progrès économique et social, mais qu'il a été sans cesse affecté dans sa poursuite par l'apparition de moyens techniques nouveaux : le moteur à explosion, l'électricité, le transport d'ondes, etc.

Aujourd'hui, la découverte de la fission nucléaire ne constitue ni plus ni moins que l'irruption d'une nouvelle série technologique dans le champ de l'industrie conventionnelle.

Quand je me permets d'er ployer ce dernier adjectif, c'est pour sacrifier à l'usage, car, à la vérité, ce qui est conventionnel dans l'industrie, c'est ce qui a déjà vieilli, au regard des résultats déjà obtenus dans les domaines avancés.

Je crois savoir que les milieux industriels de notre pays se rendent parfaitement compte du fait que les données de la concurrence internationale sont déjà transformées, non seulement par les applications possibles de l'énergie atomique, moteurs et centrales, mais encore par les résultats auxquels la recherche de ces applications a donné lieu dans des secteurs inattendus de l'industrie classique.

Des matériaux nouveaux ont été découverts. Des procédés d'usinage et d'assemblage ont été mis au point. Des conceptions ou des prototypes d'appareillages et de machines ont été définis ou expérimentés avec succès.

Cela veut dire que les progrès issus de cette expérimentation sont applicables à des fabrications de grande série affectant d'ores et déjà des branches professionnelles de l'industrie et sont appelés à modifier les courants du marché international.

Dès lors, il s'agit de savoir si l'industrie française absorbera, comme elle l'a fait jusqu'ici avec succès, ce processus ou ne



peut plus naturel du progrès. Car si on la mettait dans des conditions telles qu'elle ne puisse y réussir, il faudrait alors avoir le courage d'expliquer à des millions de travailleurs qu'ils aient à renoncer au bénéfice de l'industrialisation de leur pays parce que cette industrialisation se serait arrêtée dans son élan et parce que ce pays aurait rétrogradé au rang de pays techniquement assisté.

Le fait que l'énergie nucléaire soit née de la guerre et que ses développements continuent en partie dans le monde d'être activés par des besoins de défense nationale n'a rien de nouveau en soi, car il en a été ainsi pour bien des domaines techniques.

Mais, me direz-vous, quel est le coût de tout cela ? Sommes-nous en état de supporter des dépenses qui apparaissent déjà comme excédant nos possibilités ?

Voilà, en effet, le véritable énoncé de la question. En d'autres termes, quel est le prix du progrès ?

Je pense que vous serez d'accord avec moi pour estimer que ce prix est économique, qu'il s'évalue à la peine des hommes au travail, à la somme des richesses qu'ils sont capables de créer et dont ils peuvent disposer.

Or quel a été le prix de l'industrialisation des vieux pays d'Europe que j'évoquais à l'instant ? Quel prix a payé la poignée de colons qui ont fait la puissante Amérique ?

En monnaie-or, soyez assurés que cela a coûté plus cher aux petites populations d'agriculteurs, d'éleveurs et d'artisans de l'époque que ne coûte aujourd'hui l'énergie atomique et la navigation spatiale à des peuples devenus nombreux et dont le niveau de vie s'est considérablement élevé. Ces populations en ont-elles souffert ? Bien au contraire, elles ont produit leur propre richesse et celle de leur descendance. Assurer le contraire, c'est contrevioler à la vérité historique.

Il est vrai que cet extraordinaire effort qui a transformé du tout au tout la vie des hommes au sein des sociétés industrielles qui les faits incomparablement plus riches que les malheureux appartenant aux pays sous-développés s'est accompli grâce à l'épargne de chacun, librement concentrée en capitaux productifs par les banques privées dont c'était le métier et la responsabilité et remis entre les mains d'entreprises où la moindre erreur technique, la moindre imprudence financière se payait par l'élimination du marché.

Chaque franc-or ainsi investi a permis aux meilleures techniques de se développer au sein des meilleures équipes industrielles, afin de produire des biens sans cesse plus nombreux et rendus plus accessibles à la grande masse qui tendait, selon ce processus de développement économique, à devenir à la fois davantage consommatrice et davantage épargnante.

Sans remonter au proche passé et sans trop nous éloigner je ferai simplement observer que l'Allemagne, que nous semblions avoir découverte récemment, après une expérience nationale-socialiste désastreuse, puis une expérience socialiste inflationniste, doit son relèvement et sa puissance à l'adoption de ce même processus.

La constitution d'un véritable marché financier a permis à ses entreprises d'atteindre aisément la taille internationale. Les techniques les plus avancées y sont financées normalement sans le recours excessif à l'Etat.

J'ajoute que le Japon, lui aussi ruiné par la guerre, se relève de la même façon avec une rapidité qui n'est pas sans inquiéter nos propres producteurs.

Cependant il y a deux sortes de progrès technique et industriel, celui qui transforme le travail des hommes en richesses économiques, celui qui les asservit et les appauvrit en vue de l'édification d'une puissance matérielle abstraite de l'économie.

Lequel coûte le plus cher ? La richesse ouvre les frontières, la pauvreté les ferme.

Prenons l'exemple de deux pays également à base agricole et artisanale et disposant d'abondantes ressources minérales et démographiques, venus plus tard à l'industrialisation. Quel bien-être au niveau de l'individu et de sa famille le progrès technique et industriel russe a-t-il dispensé aux siens depuis près d'un demi-siècle ? Et quel est le train de vie d'un paysan ou d'un ouvrier chinois ?

On ne peut certes nier que l'U. R. S. S. se soit abondamment pourvue en moyens scientifiques et techniques, ni que la Chine en prenne la voie. Mais les travailleurs y sont continuellement pauvres parce que ces pays ont fait du capitalisme d'Etat le ressort suprême de leur industrialisation, parce que la mort de l'économie de marché ne laisse place qu'à la pénurie et au rationnement. L'individu ne compte pour rien au sein de monopoles qui dépendent eux-mêmes de bureaux centraux qui ne peuvent créer ni distribuer aucun bien en dehors de ceux que l'Etat permet parcimonieusement.

Tel est l'avertissement qui devrait donner son sens véritable au débat d'aujourd'hui, dont la portée est de ce fait plus considérable que les Français ne l'imaginent.

Que le Gouvernement estime devoir moderniser les moyens de défense du pays, c'est bien dans sa mission ; que, sous ce prétexte, et peut-être de bonne foi, il soit lui aussi tenté par les facilités apparentes du capitalisme d'Etat, qu'il en vienne à investir certains de ses bureaux administratifs du monopole économique, risquant ainsi de transformer des entreprises, dans certains domaines, en simples façonniers de ses volontés, leur ôtant par la même la sanction de la responsabilité technique et commerciale qui est leur honneur et leur raison d'être, j'y vois un grand danger.

Je ne doute pas que l'on constitue par ce moyen des biens techniques valables. Mais ce sera long. Ils coûteront inéluctablement très cher et ils seront distraits des circuits productifs, provoquant ainsi le retard total de l'économie du pays dans l'ère nucléaire. Cela a déjà été long et ils coûtent déjà cher au regard des résultats obtenus jusqu'ici.

Je n'avance là rien qui ne soit finalement divulgué. Il suffit de lire le récent rapport de la commission de vérification des comptes des entreprises nationalisées pour s'en convaincre.

Et que l'on ne vienne pas me dire que l'énergie nucléaire et la navigation spatiale constituent des cas particuliers. Bien d'autres moyens, plus puissants encore, viendront s'offrir au génie des hommes. A eux de mettre ces moyens en œuvre pour que leur vie n'en soit pas diminuée mais, au contraire, s'accroisse en aisance et en liberté.

C'était, je crois, le lieu et le moment de le dire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Roucaute, dernier orateur inscrit.

**M. Roger Roucaute.** Mesdames, messieurs, s'il est un fait particulièrement évident de l'orientation politique dans laquelle s'est engagé votre gouvernement, c'est bien celui des recherches financées par l'Etat.

Pour leur ensemble, la part des recherches militaires dépasse 85 p. 100. Cette proportion est même dépassée dans le domaine atomique.

**M. Diomède Catroux.** Et en Union soviétique ?

**M. Roger Roucaute.** C'est le budget des crédits de l'énergie atomique en France que nous examinons, monsieur Catroux.

Cela démontre à quel point les recherches pacifiques sont sacrifiées par votre politique de recherche atomique.

La politique de la force de frappe atomique marque très fortement l'ensemble de ce secteur et donne l'orientation générale à des réalisations qui, à l'origine, avaient cependant un caractère purement pacifique.

C'est ainsi, par exemple, que la centrale atomique de Chinon destinée initialement à produire de l'électricité au meilleur prix possible, a été modifiée afin de produire également du plutonium à usage militaire, ce qui a notamment pour conséquence de grever considérablement les frais d'exploitation.

La production intensive de matériaux fissiles de haute pureté, comme le plutonium à Marcoule et à Chinon, ou l'uranium 235 à Pierrelatte, si elle est une nécessité pour un programme militaire, ne l'est absolument pas pour un programme civil qui peut se contenter d'une pureté bien moindre.

Le programme actuel de production ne peut donc servir à plein qu'en cas de course aux armements accélérée avec, au bout, la catastrophe finale qu'une telle politique peut impliquer. Dans la perspective pacifique souhaitée par l'immense majorité de notre peuple, une partie importante de nos investissements coûteux serait donc perdue.

En ce qui concerne les études de moteurs atomiques, la prépondérance militaire apparaît également puisque les études en cours visent à la construction d'un sous-marin à propulsion atomique, lanceur de fusées, cela alors que la propulsion atomique est une des perspectives pacifiques les plus importantes.

Pour justifier les dépenses militaires énormes du pouvoir, un des arguments mis en avant par votre gouvernement, monsieur le ministre, est de prétendre que c'est le moyen, et le seul, de financer les recherches et qu'en fin de compte les réalisations pacifiques en profitent.

Il est possible que certains progrès dans les engins militaires profitent ultérieurement aux transports civils, mais il est absurde de considérer que c'est la voie normale pour cela. La vérité est tout autre : elle est à l'opposé.

Il suffirait de réduire les dépenses militaires pour assurer un financement correct des recherches civiles, dans le domaine atomique comme dans les autres, et aboutir ainsi à des réalisations pacifiques rapides et importantes.

Or, ces dernières sont actuellement compromises par votre politique, faute de moyens en matériel et en personnel, détournés par le gouffre de la force de frappe.

Monsieur le ministre, je veux maintenant soumettre à votre attention le fait que, si des investissements importants sont prévus au titre de l'énergie atomique, le pouvoir d'achat des travailleurs dépendant du Commissariat à l'énergie atomique, appartenant aux centres d'études de la région parisienne et de province ainsi qu'au centre de production de Marcoule, dans le Gard, ne cesse de se détériorer. Pour faire aboutir leurs revendications de salaires, ils ont dû faire une grève de vingt-quatre heures le 14 novembre dernier et une semaine d'action revendicative, à la fin de l'année 1962.

Qui sont ces travailleurs ? Pour un tiers environ, des ouvriers, la plupart très qualifiés, et des employés ; pour un autre tiers, des techniciens ; pour le dernier tiers, des ingénieurs et des cadres.

Que demandent-ils ? Ils veulent défendre leur pouvoir d'achat face à la montée du coût de la vie. La revendication défendue en commun par l'ensemble des organisations syndicales est une augmentation globale de 10 p. 100 de la masse salariale.

Compte tenu des mesures de reclassement intervenues de 1960 à 1962 en faveur des cadres, la prise en considération de cette revendication se traduira par une amélioration de la situation du personnel non cadre. Dans le même esprit, ils demandent que soient calculés les salaires des personnels non techniciens à partir du même « point de base » que celui des techniciens.

Que leur a promis le Gouvernement ? Une augmentation de 4,9 p. 100 à dater du 1<sup>er</sup> janvier ; une prime unique de 8,37 p. 100 du salaire de base, versée à la fin de 1962 ; une légère amélioration de la prime de rendement.

Nous sommes loin des 10 p. 100 demandés. Les travailleurs dépendant du Commissariat à l'énergie atomique ne veulent pas entériner le recul de leur niveau de vie. Ils refusent de faire les frais, avec les autres personnels dépendant de l'Etat, des énormes dépenses prévues par ailleurs au budget de l'Etat. Ils estiment que les 20 millions de francs par an que représentent leurs revendications sont bien peu de chose au regard d'objectifs budgétaires de l'importance de l'usine de Pierrelatte.

Nous estimons que ces revendications sont justifiées. Aussi vous demandons-nous, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour améliorer la profession que constituent les travailleurs de cette industrie.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations essentielles et résumées que je tenais à formuler, au nom du groupe communiste, sur les crédits de l'énergie atomique. C'est parce que nous avons choisi l'utilisation pacifique de l'énergie atomique contre votre politique militaire de force de frappe que nous voterons contre le budget que vous nous proposez. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

**M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** Mesdames, messieurs, je répondrai brièvement, tout d'abord à l'ému plaidoyer de M. Pierre de Montesquiou en faveur de l'industrie lourde. Si je l'ai bien compris, l'honorable député du Gers voudrait qu'il n'y ait plus de Commissariat à l'énergie atomique et que seules les industries puissent coopérer d'une manière indépendante à notre effort atomique.

Je me permets de rappeler à M. de Montesquiou que ces industries devraient quand même recevoir des directives qui ne pourraient émaner que de bureaux d'un ministère. Au fond, ce à quoi il aboutirait, ce serait à un remplacement de l'établissement public, avec sa liberté d'allure, par une administration. Je ne vois pas ce que les industries auraient à y gagner.

M. de Montesquiou a aussi fait allusion à la vieille querelle concernant l'uranium enrichi et au vieux reproche que l'on fait au Commissariat à l'énergie atomique de ne pas s'être engagé dans la voie de l'uranium dès le début de son fonctionnement.

A cet égard, je dois dire que nous avons bien dû faire la politique de nos moyens. Avec le peu d'uranium dont nous disposions à l'origine, la seule voie qui nous était ouverte était celle du plutonium. Ce n'est qu'à partir de 1950 que la production accrue de nos mines d'uranium nous a permis d'aborder la voie de l'uranium enrichi.

Aussitôt, nous nous sommes engagés dans cette voie avec la volonté de l'exploiter le plus rapidement possible et à fond.

Je rappelle, à ce propos, que la création de l'usine de Pierrelatte a été décidée par une loi du 23 juillet 1957 défendue par le gouvernement Bourges-Maunoury, c'est-à-dire après que j'eus moi-même créé à Saclay le bureau qui a préparé cette réalisation. Ainsi sommes-nous tous unis dans l'élaboration de cet ensemble. Je le répète, nous avons fait notre possible afin de doter notre pays, dans toute la mesure de nos moyens, de la production nucléaire la plus productive.

Quant à M. Roucaute, il m'a fait le reproche contraire en me demandant pourquoi le Gouvernement subventionnait les industries pour des réalisations atomiques intéressantes, notamment, la défense nationale.

Je lui dirai d'abord que la proportion qu'il a citée de 85 p. 100 pour le cadre militaire est fautive. Si, en effet, l'on compare les chiffres, on constate que les crédits civils s'élèvent à 1.642 millions de francs et que le montant des crédits transférés par le ministère des armées atteint 1.915 millions. Nous sommes loin du pourcentage avancé de 85 p. 100 pour les dépenses militaires.

M. Roucaute nous reproche aussi ces dépenses militaires. Je lui répondrai d'abord qu'il n'est pas de grand pays industriel moderne, que ce soit l'Amérique, l'Union soviétique, l'Angleterre ou la France, où le développement du progrès technique ne soit pas associé à une grande politique de défense moderne et où les crédits consacrés au progrès technique ne proviennent en grande partie, pour la plus grande partie même, de la défense nationale. C'est le cas, notamment, aux Etats-Unis, et je pense qu'en Union soviétique la proportion doit y être à peu près analogue. C'est pourquoi je ne comprends guère ce reproche.

M. Roucaute nous demande aussi de mettre fin aux armements atomiques. Je m'étonne que le parti communiste, qui devrait être un grand parti de progrès, veuille nous réduire à la piètaille de jadis et donner à d'autres le soin de posséder les armements modernes qui, seuls, peuvent assurer l'indépendance et la sécurité d'un pays. Je crois que le pays écassé avec tristesse cet aveu d'une sorte d'attachement au passé dont, hélas ! on devine les arrière-pensées ainsi que les prolongements possibles dans l'avenir. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Enfin, M. Roucaute a appelé mon attention sur la situation du personnel dépendant du Commissariat à l'énergie atomique.

Je veux, tout d'abord, rendre hommage à ce personnel d'élite, particulièrement digne de la confiance que met le pays dans son action. Cet éloge s'adresse non seulement aux cadres supérieurs et aux techniciens, mais aussi aux ouvriers. Tous travaillent d'un même cœur et font tout ce qu'ils peuvent pour servir le pays dans une tâche dont chacun comprend le caractère essentiel.

Que s'est-il passé en matière de salaires ? A l'origine, le commissariat était un organisme isolé et les salaires de son personnel en pâtissaient. Il a été alors décidé — à la suite d'une longue revendication du personnel à laquelle il a pu être finalement donné satisfaction — de rattacher les salaires accordés par le commissariat à ceux d'Electricité de France.

Il résulte de ce fait que ces salaires n'ont pas d'existence indépendante et ne peuvent progresser d'une manière différente de celle des autres salaires fixés suivant la politique générale du Gouvernement.

Nous faisons tout ce que nous pouvons pour ces personnels et je crois que nous serons amenés à faire plus, notamment dans le cadre des obligations sociales que nous lui devons, par exemple pour la défense de sa santé et de son hygiène, plus particulièrement pour ceux qui travaillent dans des conditions difficiles. J'ai moi-même pris un engagement à cet égard ; cet engagement sera tenu.

Mais, du point de vue de ses salaires, je le répète, c'est la politique générale du Gouvernement qui est en cause et nous devons nous y conformer. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

**M. le président.** Je vais appeler les titres IV et VI des services généraux du Premier ministre qui avaient été réservés jusqu'à l'examen des crédits intéressants l'énergie atomique.

M. René Ribière, rapporteur, a présenté, au nom de la commission des affaires étrangères, un amendement n° 79 tendant à augmenter de 21.163.770 francs les diminutions de crédits du titre IV de l'état B.

La parole est à M. Ribière, rapporteur pour avis.

**M. René Ribière, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, votre commission des affaires étrangères avait, l'année dernière, approuvé le regroupement au sein du budget des affaires étrangères des diverses dotations afférentes aux contributions internationales jusque-là inscrites au budget des charges communes et aux budgets des autres administrations.

La commission s'était étonnée, l'an dernier, que certaines contributions soient restées inscrites dans le budget du ministère des finances. C'est pourquoi, cette année, elle estime tout à fait regrettable que, contrairement à la tendance qui s'était manifestée en 1961, la contribution au Centre européen de recherches nucléaires ait été retirée du budget du ministère des affaires étrangères pour être incluse dans le budget des services du Premier ministre.

Il s'agit là, en effet, d'une contribution internationale proprement dite qui, depuis la création du C. E. R. N., en 1953, a toujours figuré au budget des affaires étrangères et devrait y être maintenue, d'autant que le transfert proposé pour 1963 ne peut en aucune manière être considéré comme se situant dans la perspective d'un regroupement fonctionnel de l'ensemble des dotations affectées à la recherche scientifique, cadre dans lequel il aurait pu trouver sa justification.

En effet, ce transfert est envisagé au profit d'un chapitre spécialement créé à cet effet au budget du Premier ministre et entièrement distinct de ceux qui sont consacrés à la recherche scientifique et technique.

C'est pourquoi je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir vous rallier à l'amendement que je défends au nom de la commission des affaires étrangères, amendement qui a pour objet de supprimer dans les services du Premier ministre les crédits afférents au Centre européen de recherches nucléaires et de les rétablir dans le budget du ministère des affaires étrangères.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean Charbonnel, rapporteur spécial.** Je comprends parfaitement le désir que manifeste M. Ribière, au nom de la commission des affaires étrangères, de voir s'opérer un regroupement des crédits. Mais je crois qu'il est possible de lui opposer un autre regroupement, celui-là même que l'administration nous propose ici, des crédits relatifs à la recherche scientifique et technique dans le budget du Premier ministre.

Ce deuxième regroupement serait beaucoup plus rationnel que le premier. Au demeurant, il a été réclamé par l'ensemble du corps de contrôle dans un but de loyauté évident, afin de permettre au Parlement d'apprécier plus exactement ce que coûte à notre pays le programme d'énergie atomique.

Je crois donc que les propositions qui nous sont soumises cette année par le ministère des finances sont préférables et nous ne sommes pas d'accord avec l'amendement présenté par M. Ribière.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

**M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** Il y aurait avantage, me semble-t-il — je crois ne pas être influencé par un passé récent en faisant cette suggestion (*Sourires*) — à respecter les vieilles dispositions en vertu desquelles c'était le ministère des affaires étrangères qui centralisait les crédits concernant les organisations internationales. Cette manière de faire offre la possibilité d'appréhender l'ensemble de ces cotisations extérieures.

Je me rallie donc à l'amendement défendu par M. Ribière.

**M. le président.** La parole est à M. du Halgouët, rapporteur pour avis.

**M. Yves du Halgouët, rapporteur pour avis.** Il apparaît désirable à la commission de la production et des échanges de regrouper dans le même cadre tous les crédits utilisés par le Commissariat à l'énergie atomique.

Cependant, satisfaction pourrait être donnée à M. Ribière si l'on envisageait de procéder, en ce qui concerne les crédits prévus au budget des affaires étrangères, comme on le fait pour les crédits du budget des armées et comme on l'a fait également pour certains crédits qui dépendaient du ministère des travaux publics et des transports. En tout cas, cela permettrait aux parlementaires, en vue des transferts opérés des différents ministères au profit du Commissariat à l'énergie atomique, de mieux comprendre le jeu des crédits qui sont finalement affectés à tout ce qui concerne la recherche et les études sur l'atome et les réalisations qui en dépendent.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

**M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** Je répondrai à M. du Halgouët que ces crédits sont affectés, non pas au Commissariat à l'énergie atomique, mais à une recherche fondamentale, qui est hors du cadre du commissariat.

Dans ces conditions, je ne crois pas que le regroupement s'impose. En tout cas, il ne concerne pas les crédits du commissariat.

**M. le président.** La parole est à M. Ribière, rapporteur pour avis.

**M. René Ribière, rapporteur pour avis.** Au nom de la commission des affaires étrangères, je remercie M. le ministre d'Etat d'avoir bien voulu se rallier à la position qu'elle a prise.

Je rappelle, à l'intention de M. le rapporteur spécial de la commission des finances — il ne sera certainement pas insensible à cet argument — que c'est à la suite d'une préoccupation exprimée par la Cour des comptes dans un référé du 24 février 1961, où elle formulait des critiques justifiées concernant la dispersion budgétaire des contributions internationales, que ces crédits avaient fait l'objet l'année dernière d'un premier regroupement au sein du ministère des affaires étrangères.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean Charbonnel, rapporteur spécial.** C'est précisément parce que les corps de contrôle ainsi que la Cour des comptes, dont le référé ne semble pas avoir été bien compris, ont demandé ce regroupement, que j'ai adopté la position que j'ai défendue tout à l'heure.

**M. le président.** L'Assemblée me paraît suffisamment éclairée.

Je mets aux voix l'amendement n° 79 présenté par M. Ribière, rapporteur pour avis, accepté par le Gouvernement et repoussé par la commission.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre IV de l'état B concernant les services du Premier ministre (section 1, services généraux), au nouveau chiffre de 30.609.343 francs.

(La réduction de crédit, mise aux voix, est adoptée avec ce chiffre.)

**M. le président.** Sur le titre VI, la parole est à M. Tourné.

**M. André Tourné.** Monsieur le ministre, au cours d'un récent débat, il a été annoncé ici qu'une base spatiale allait être créée au bord de l'étang de Leucate, à côté des localités du Barcarès et de Saint-Laurent-de-la-Salanque.

Je dois à l'occasion de ce débat vous faire part de l'émotion qui s'est emparée...

**M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** Bien à tort !

**M. André Tourné.** ...des populations intéressées.

Elles ne s'attendaient pas, en effet, à cette nouvelle qui leur a été brutalement annoncée.

Je dois, monsieur le ministre, me faire l'écho auprès de vous de la double inquiétude qui est née après l'annonce de la création d'une telle base.

Les habitants des environs, principalement ceux du département des Pyrénées-Orientales, se demandent d'abord si les recherches auxquelles il sera procédé à cet endroit précis seront dominées par des buts civils ou par des buts militaires.

Ils se demandent ensuite ce qui peut en résulter du point de vue de leur sécurité. L'endroit où sera installée cette base, est entouré, dans un rayon de trois à huit kilomètres, par un nombre important de localités. Les habitants de ces localités, tout en comprenant tout l'intérêt des recherches scientifiques, sont inquiets pour leur sécurité.

D'autre part les habitants de la région craignent pour l'avenir du tourisme qui — chacun le sait — est une des vocations premières du Roussillon.

Le lieu où vous projetez d'installer la base est un de ceux où le ciel et le soleil réunis constituent véritablement le symbole de toutes les poésies de la nature. (*Très bien ! Très bien !*)

On a décidé de construire à cet emplacement même la route du Lido qui, projetée depuis un demi-siècle, est sur le point d'être réalisée puisque des terrains ont déjà été achetés à cet effet, le département des Pyrénées-Orientales ayant prévu sur son budget d'importants crédits pour engager les travaux en ce qui concerne l'aménagement du Crau Saint-Ange.

Sur ce point aussi nous vous demandons les explications que sont en droit d'attendre les intéressés.

D'autres questions se posent sur divers plans : quelle sera, par exemple, la sécurité en mer des pêcheurs côtiers et dans quelles conditions l'étang de Salses, qui assure la subsistance de centaines de familles de pêcheurs depuis des siècles, sera-t-il frappé de servitude ?

L'élevage des moules, d'ailleurs pratiqué sous la direction d'un organisme de la recherche scientifique française, pourra-t-il être continué ?

Des dispositions seront-elles prises pour assurer aux pêcheurs leur gagne-pain habituel ?

En résumé, monsieur le ministre, je vous pose les trois questions suivantes :

Les expériences prévues à côté du Barcarès et de Saint-Laurent-de-la-Salanque auront-elles un but civil ou un but militaire ?

Dans quelles conditions les victimes de cette situation seront-elles indemnisées ? Et nous pensons aussi bien aux viticulteurs, aux maraichers qu'aux pêcheurs ?

Quelles mesures de sécurité envisagez-vous pour garantir la vie de ceux qui demain verront partir les fusées ? Car des expériences dans d'autres pays prouvent que les fusées sont capricieuses ; elles changent parfois de direction et au lieu d'atteindre le but visé, elles en atteignent un autre. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** Je voudrais en deux mots apaiser les craintes de M. Tourné.

Mais d'abord je dois constater très tristement qu'une fois encore le groupe communiste s'inscrit contre le progrès.

Si tel ou tel autre pays avait rencontré de telles difficultés pour créer quoi que ce soit, jamais certains progrès merveilleux de la science n'auraient pu être réalisés. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Je vous en prie, soyez aussi progressistes que les autres !

Je dirai ensuite à M. Tourné que si le nom de Leucate a été prononcé par la presse, il ne l'a jamais été à cette tribune. D'autre part, lorsque j'ai fait allusion à des possibilités dans le Roussillon, j'ai indiqué qu'il s'agissait d'un avant-projet, qu'aucune décision n'était prise et ne pouvait l'être en ce moment.

Enfin, je rappelle aussi à M. Tourné qu'il ne pourrait s'agir que d'un champ d'application civil puisque je suis chargé de la recherche spatiale sous son aspect civil. De toute manière, les champs de tir seront évidemment organisés et installés dans des conditions propres à assurer la sécurité des populations environnantes. Ainsi les craintes de M. Tourné sont au moins prématurées. Je lui demande de regarder avec confiance l'avenir, un avenir dans lequel nous enverrons, nous aussi, des satellites dans l'espace. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Tourné pour répondre au Gouvernement.

**M. André Tourné.** Je regrette, monsieur le ministre, qu'interpellé par le modeste député que je suis, mandaté par une population inquiète, vous ayez cru devoir vous en prendre aux communistes dont vous savez combien certains de ses membres ont honoré et honorent toujours la science internationale et la science française. Cela, vous le savez, monsieur le ministre.

Nous ne sommes pas contre le progrès et les sciences, bien au contraire. Mais nous manifestons notre inquiétude lorsqu'on nous annonce la réalisation de projets sans que l'opinion ait été préparée et sans que toutes les garanties nécessaires aient été données.

C'est pour cette raison que je vous ai posé des questions, monsieur le ministre, et nullement dans l'intention, croyez-le, de passionner le débat.

Les fusées nous passionnent chaque fois qu'elles sont au service du développement des sciences, au service de l'homme. Les jeunes partout sont passionnés de la même façon.

En ce qui nous concerne, nous croyons à l'atome et nous pensons qu'un jour il sera pour les hommes synonyme de bonheur et non pas de destruction de vies humaines. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état concernant les services du Premier ministre (I. — Services généraux), l'autorisation de programme au chiffre de 1.632.500.000 francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

**M. le président.** Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état concernant les services du Premier ministre (I. — Services généraux), le crédit de paiement au chiffre de 785.350.000 francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie) (n° 22) (Rapport n° 25 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Plan et aménagement du territoire et articles 12, 13 et 14 (Annexe n° 21. — M. Catroux, rapporteur spécial ; avis n° 57 de M. Corniglion-Molinier, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Comptes spéciaux du Trésor (articles 20 à 26 et amendements n° 36 et 37 du Gouvernement) (Annexe n° 35. — M. Chauvet, rapporteur spécial) ;

Articles divers et ensemble du projet de loi de finances pour 1963.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fin de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt minutes.)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.